



MAIRIE D'ORNEX
Département de l'Ain
République Française

D 2026 04 09 034

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX **09 AVRIL 2026**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : le 16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle communale René Lavergne, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents

O. GUICHARD, C. BIOLAY, W. DELAVENNE, L. FEDRIGO, M. GIRIAT, M. CHALENDAR, J. DAZIN, Y. QUARTERONI, M. FOURNIER, M. CONDÉ, H. LEPIVERT, Y. DUMAS, C. GALLEMAND, P. GUINOT, C. MARTINET, R. OTZENBERGER, M. CICCÌÙ, N. SEPIERRE, H. GRANGE, I. MOUIMEN, R. TATOUD, S. PONSART, J. HERVO, A. DI PAOLO

Absents excusés

M-C. ROCH, J. DIZERENS, F. GRENIER, A. BOUSSER, T. LUGINBUHL

Absents

Procurations

M-C. ROCH à W. DELAVENNE, J. DIZERENS à P. GUINOT, F. GRENIER à Y. QUARTERONI, A. BOUSSER à O. GUICHARD, T. LUGINBUHL à C. BIOLAY

Assistaient

I. GOUDET, directrice générale des services, E. HUSSELSTEIN, directrice des services techniques, J. BRUNET, assistante du Maire et de la direction

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

16. Instances – Désignation des représentants au conseil d'administration du collège Simone VEIL à Ornex

Le principal du collège Simone Veil d'Ornex, Monsieur RAFFIER, a saisi Monsieur le Maire pour que la commune puisse désigner un administrateur titulaire et un suppléant pour représenter la commune pour siéger au sein de son conseil d'administration.

Le conseil d'administration vote et adopte le projet d'établissement, le règlement intérieur, le budget et le compte financier. Il adopte également les documents rapport concernant le fonctionnement pédagogique de l'établissement et ses conditions matérielles de fonctionnement.

Il est proposé au conseil municipal de désigner les élus suivants au conseil d'administration :

- Titulaire : **Olivier GUICHARD**
- Suppléante : **Nathalie SEPIERRE**

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **DÉSIGNE** Olivier GUICHARD comme titulaire et Nathalie SEPIERRE comme suppléante pour siéger au conseil d'administration du collège.

Fait à Ornex, le 20 avril 2026

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Le Maire,
O. GUICHARD

Affiché et exécutoire le : 21 avril 2026

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.